

ÉRIC VERSCHUEREN



■ Avant d'acheter un appareil auditif, il y a plusieurs tests à passer.

COMMENT BIEN CHOISIR SON APPAREIL AUDITIF ?

Parlons chiffres tout d'abord. Selon un rapport de l'AVIQ (1) datant de 2022, la Belgique comptait voici trois ans quelque 1 300 000 déficients auditifs, tous degrés confondus, dont 90 000 sourds (complets ou profonds). Des chiffres assez énormes...

Ils le sont encore plus lorsque l'on a conscience que cette pathologie est un vrai han-

dicap social pour celles et ceux qui la « subissent ». Il y a d'abord la personne elle-même qui souffre. Mal entendre, c'est souvent mal comprendre. On peut vite passer à côté de choses en cours, lors de réunions ou de débats. Se retrouver dans un groupe d'amis joyeux, avec des conversations qui partent dans tous les sens, devient vite fatigant tant cela demande de la concentration pour essayer d'y participer et de tenir son rang. Et puis il y a l'entourage immédiat, qui

CONSEIL

Plus d'un Belge sur dix souffre d'un problème de l'audition. Lorsque cela devient compliqué pour la personne et son entourage, il est temps de penser à se faire aider.

subit la télévision avec le volume poussé bien plus haut et qui doit répéter presque systématiquement ce qu'il vient de dire au malentendant.

À un moment donné, pour soi et pour les siens, il devient important d'accepter de se faire aider en envisageant le port d'un appareil auditif. Attention, on n'est pas dans le même registre que pour l'achat d'un vélo ou d'un beau bahut. Il ne suffit pas de pousser

les portes d'un magasin, de regarder, de poser des questions au vendeur, puis de repartir avec son choix. Il y a tout un parcours, qui démarre par un examen qui « objective » votre audition, puis qui analyse vos besoins, avant une période couvrant plusieurs tests et ajustements de l'appareil auditif, le cas échéant.

Philippe Lefebvre, professeur d'ORL à l'Université et au CHU de Liège, nous parle de ces différentes étapes.

1. Test auditif

« À partir du moment où vous vous plaignez de votre audition ou que votre entourage doit souvent vous répéter des choses, vous devez songer à consulter un ORL », commence-t-il. Il s'agit des deux signaux d'alerte les plus importants qui amènent à un test de l'audition. Celui-ci permettra de savoir si un appareil auditif peut vous apporter quelque chose de manière significative et si vous entrez éventuellement dans les conditions d'un remboursement partiel par l'Inami (voir ci-contre). À l'issue de ce test, votre ORL vous fera une prescription pour aller consulter un audioprothésiste/marchand. »

2. Audioprothésiste

Avec la prescription en poche, rendez-vous dans un point de vente (demandez conseil à

vos ORL, qui vous guidera vers les bonnes adresses et vous évitera sans doute de tomber dans des « pièges »). « En fonction de vos besoins qu'il aura cernés après une bonne discussion avec vous et de vos moyens, l'audioprothésiste va adapter l'appareil ou les appareils s'il en faut aux deux oreilles et vous le laisser en test durant quatre ou cinq jours, reprend le professeur Lefebvre. Vous reviendrez avec vos remarques ("trop bruyant", "son trop métallique"). Nouveau réglage, nouvel essai d'une semaine et nouveau compte rendu. Le même cycle sera encore répété deux ou trois fois, puis une fois que l'on sera arrivé au maximum des réglages, et si vous souhaitez prendre le ou les appareils, vous retourneriez chez l'ORL qui vérifiera et qui, in fine, s'engagera sur la qualité de l'appareillage, vous permettant ainsi d'obtenir un remboursement. »

3. Quelle qualité, quels prix ?

Comme pour tout, il existe différentes qualités dans les appareils auditifs. Et donc différents prix. Notre spécialiste classe ceux-ci en trois catégories :

– **Entrée de gamme :** « Le premier prix ne vous coûte quasi rien puisqu'il correspond au remboursement fixe de l'Inami (environ 870 euros, voir ci-contre). Il s'agit d'un modèle basique sorti voici deux ou trois ans. En mettant 200 euros de plus par appareil, vous aurez le même modèle, mais le dernier sorti. »

– **Moyen de gamme :** « On est entre 1 500 et 2 200 euros par appareil. Ici, par rapport à la catégorie précédente, nous avons des composants de meilleure qualité, qui donnent évidemment un meilleur produit. »

– **Haut de gamme :** « On reste avec ces composants, mais on change le software. Plus c'est sophistiqué, plus c'est cher, évidemment. De 2 200 à 3 000. On peut enfin noter l'apparition de l'intelligence artificielle, aujourd'hui chez un seul fabricant. C'est le top du top, mais cela a un prix : 3 300 euros par appareil. »

4. À savoir

– Les appareils auditifs sont fragiles. Et les pertes ne sont pas rares (vous enlevez votre bonnet en hiver, sans faire attention, et c'est la catastrophe). Il existe des assurances (100 à 200 euros/an) qui couvrent ces risques.

– La durée de vie d'un appareil de qualité correcte est généralement comprise entre cinq et six ans.

– En cas de surdité complète ou sévère, on peut envisager la pose chirurgicale d'un implant cochléaire, à savoir un dispositif médical électronique qui remplace la fonction de l'oreille interne (la cochlée) lorsqu'elle ne fonctionne plus correctement.

(1) L'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) est une institution publique en Wallonie. Elle gère des domaines comme le bien-être et la santé.